

Consultation sur le racisme et la discrimination systémiques
dans les champs de compétences de la Ville de Montréal

Tournée de préconsultation en arrondissement

Guide d'organisation



Consultation sur le racisme et la discrimination systémiques dans les champs de compétences de la Ville de Montréal

Contexte du mandat

Le 27 juillet 2018, le Service du greffe a reçu, en vertu du droit d'initiative, une pétition réclamant la tenue d'une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques qu'il a jugée conforme, suite à la validation de plus de 16 700 signatures.

Le 29 août, le comité exécutif de la Ville de Montréal a confié à l'Office de consultation publique de Montréal un mandat afin de préparer et de tenir cette consultation.

Mandat

Le comité exécutif de la Ville, lors de la séance du 29 août 2018, a adopté à l'unanimité une résolution (CE18 1455) mandatant l'OCPM pour tenir une consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques, conformément à l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative.

Il a également mandaté le Service de la diversité sociale et des sports, à titre d'unité d'affaires responsable de ce dossier, aux fins de la consultation.

Les étapes prévues pour la consultation

Automne 2018

Préconsultations
Tournée des arrondissements
et rencontres sectorielles

Hiver 2019

Phase 1

Chantiers sur inscription
Conférences/ateliers

Printemps 2019

Phase 2

Audition des opinions
(dépôt de mémoires)

Été 2019

Phase 3

Rédaction du rapport



Proposition pour la préconsultation dans les arrondissements

Objectif général

En préparation de la consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques, connaître le point de vue des arrondissements et des partenaires du milieu concernant : la prise en compte de la diversité, les politiques d'inclusion et leur applicabilité et l'état de la lutte contre les discriminations (membres des groupes ethniques, membres des minorités visibles, Autochtones et minorités religieuses).

Objectifs spécifiques

- De façon générale, présenter l'état des lieux concernant les relations interculturelles et de la lutte aux discriminations dans l'arrondissement.
- Recenser les bonnes pratiques et initiatives porteuses en cours.
- Identifier les obstacles à surmonter, les défis à relever et les conditions de succès à réunir.

Format

Discussions ouvertes et constructives dans le but d'alimenter les travaux de la commission et d'amorcer la réflexion des intervenants en vue de la partie publique de la consultation.

Les participants

Les participants invités par l'arrondissement - 10 à 15 personnes, par exemple :

- Cadres et employés de l'arrondissement;
- Partenaires du milieu : groupes communautaires, le milieu scolaire, le service de police, les associations professionnelles, etc. intéressés par les thèmes choisis.

Les participants de l'Office de consultation publique de Montréal

1 ou 2 commissaires (animateurs de la rencontre)


1 analyste (prise de notes et récapitulatif)

Les thématiques obligatoires

L'état des lieux concernant la prise en compte de la diversité, et l'état de la lutte aux discriminations dans l'arrondissement, obstacles et défis.

Les thématiques complémentaires

Choisir trois thématiques prioritaires et sensibles pour votre arrondissement



Gouvernance et concertation
Développement social et lutte à la pauvreté
Vie démocratique et participation citoyenne
Accès à un logement abordable et salubre
Emploi, approvisionnement et entrepreneurship
Police et agents de sécurité dédiés aux services de l'arrondissement
Culture, sports et loisirs
Urbanisme et aménagement du territoire

Le déroulement

L'activité se fera en deux parties, à moins que l'arrondissement n'en décide autrement.

La première partie (60 à 90 minutes)

Avec les cadres et les employés pour qu'ils présentent aux commissaires le portrait de l'arrondissement, **obstacles et défis**.

La deuxième partie (90 minutes)

Avec les cadres et les employés de l'arrondissement requis auxquels s'ajouteront des partenaires du milieu intéressés et impliqués dans les thématiques choisies comme prioritaires et sensibles pour l'arrondissement.

Ou encore, l'arrondissement peut choisir de réunir les deux parties en une.



Durée approximative de la rencontre selon le format choisi : 2h30 ou 3h, avec ou sans pause.

Pour chaque partie

- Accueil et présentations
- Présentation de la démarche de l'OCPM
- Présentation du déroulement de la rencontre
- Règles de la discussion
- Animation sur les thèmes retenus

Autres modalités

Lieu choisi et fourni par l'arrondissement.

Contact

Patrick Marais

Secrétaire-Analyste OCPM
patrick.marais@ocpm.qc.ca
(514) 872-3568

Information

ocpm.qc.ca

